

REPUBLIQUE DU BENIN

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

ASSEMBLEE NATIONALE

\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

(6<sup>ème</sup> Législature)

---

# DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

Séance du mardi 08 juillet 2014

**Sommaire** :

1. Désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission nationale des droits de l'homme ;
2. Examen de la proposition de loi relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;

*(La séance est ouverte à 11 h 39 mn par monsieur Boniface YEHOUE TOME, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale pour vérification du quorum).*

\* \* \*

\* \*

\*

**M. le Président.** Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez bien vérifier la présence des honorables députés.

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire.** *(Procède à l'appel des députés)* Il y a huit. Députés présents.

**M. le Président.** Le quorum n'est pas atteint, parce qu'il y a huit députés présents. Il est 11 h 35, donc la séance est reportée à 12 h 35 mn.

*(La séance est suspendue à 11 h 35 mn).*

\* \* \*

\* \*

\*

*(La séance est ouverte à 14 h 17 mn par monsieur Boniface YEHOUE TOME, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).*

*(Coups de maillet)*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

Monsieur le deuxième Secrétaire Parlementaire, veuillez bien lire le compte rendu sommaire de la dernière séance.

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU.** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance du 1<sup>ère</sup> juillet 2014).*

**M. le Président.** Merci ! Est-ce qu'il y a d'observations éventuelles sur ce compte rendu sommaire ?

*(Pas d'observation).*

Le compte rendu sommaire est adopté.

*(Coups de maillet)*

Nous avons prévu aujourd'hui, deux points. Le premier point, c'est la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission béninoise des droits de l'homme. Et en deuxième point, nous avons l'examen de la proposition de loi relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin.

Nous allons commencer par le premier point à savoir la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission béninoise des droits de l'homme.

**Désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission béninoise des droits de l'homme.**

Par rapport à ce premier point, jusque-là, il n'y a pas encore eu de propositions de candidats déposées par les deux tendances, la majorité parlementaire et la minorité parlementaire. Parce que conformément aux modalités retenues, la majorité doit proposer un candidat et la minorité également doit proposer un candidat. Je ne sais pas s'il y a eu d'autres évolutions au niveau des deux tendances, majorité, minorité. Si c'est le statu quo et qu'il n'y a pas encore d'évolution, je crois que ce point sera renvoyé à une autre séance.

Ceci dit, nous allons aborder le deuxième point relatif à la proposition de loi sur la radiodiffusion numérique en République du Bénin. Monsieur le président de la commission chargée du plan et monsieur le rapporteur de la commission, veuillez prendre place.

Oui, monsieur le président de la commission, vous êtes installés ? Je vous laisse la parole.

**Examen de la proposition de loi relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin.**

**Karimou CHABI-SIKA, président de la commission du plan, de l'équipement et de la production.** La commission a reçu une série d'amendements. Et ces amendements, il est difficile de les introduire directement en plénière. Nous avons pensé nécessaire que le dossier soit reporté à la prochaine séance, pour permettre, tout à l'heure, à la commission, dans l'hémicycle, de se réunir pour se prononcer sur ces amendements et voir la suite du dossier avec plus de facilité parce qu'il y a eu quelques rapides discussions. C'était difficile de dégager les points consensuels. Donc tout à l'heure, nous allons poursuivre et on sera prêt dès la prochaine séance. Donc, nous demandons l'ajournement du dossier.

(Rires)

**Mme Rosine Vieyra SOGLO.** C'est la véritable raison, monsieur le président ?

**M. Karimou CHABI-SIKA.** Monsieur le président, j'ai fini.

(Mme Vieyra Soglo demande la parole.)

**M. le Président.** Oui, madame la présidente ?

**Mme Rosine Vieyra SOGLO.** Vous me permettez de demander si c'est la véritable raison, parce que, en principe, les amendements, nous les connaissons en plénière et on en discute en plénière ? Et le président nous dit, je n'accepte pas ou j'accepte. Mais là, est-ce qu'il n'y a pas eu autres raisons profondes et que le président, qu'il m'excuse, ne nous dit pas totalement la vérité ? Sûrement il y a autre chose, c'est pour cela que j'insiste, ce n'est pas dans mes habitudes d'insister. Mais j'aimerais quand même que le président Chabi-Sika, considère autrement ses collègues. Il n'y a que Dieu qui ne se trompe pas. Quand on arrive, on dit voilà ? Mais là c'est trop grossier de nous faire croire qu'il n'y a que des amendements et qu'on n'a pas eu le temps de les discuter, de les examiner, excuse-moi, et qu'on va reporter à plus tard. Mais nous sommes là, pour regarder ces amendements avec vous. Vous devez nous les lire, pour dire voilà... ceci, j'accepte. Cela, je n'accepte pas ou j'accepte un point trait. Monsieur le président Chabi-Sika ? J'en ai terminé avec vous.

**M. le Président.** Oui, monsieur le président de la commission du plan.

**M. Karimou CHABI-SIKA.** Oui ! Je tiens quand même, honnêtement obligé, à reconnaître que maman a raison.

**Mme Rosine Vieyra SOGLO.** Ah, merci ! Qu'on arrête là !

**M. Karimou CHABI-SIKA.** Merci, maman. J'ai fini, Monsieur le Président.

**M. le Président.** Oui ! Compte tenu de ces raisons, le point sera donc renvoyé à la prochaine séance, à savoir jeudi qui sera en même temps, la séance de clôture. Donc, les deux points d'aujourd'hui, nous allons inviter les deux groupes : majoritaire, minoritaire, à prendre les dispositions pour que leurs candidats soient connus afin que nous puissions examiner jeudi prochain les deux points. Donc les deux points d'aujourd'hui sont reportés à jeudi. Et à ces deux points, on ajoutera le troisième point naturellement qui sera la clôture de notre première session ordinaire de l'année 2014. Je tiens à remercier le ministre et son équipe, les députés. Malheureusement on n'a pas travaillé comme on aurait souhaité. Mais, je dis que ces points seront examinés.

La séance est levée.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est levée à 14h33mn)*

\* \* \*

\* \*

\*

Porto-Novo, le mardi 08 juillet 2014.

Le Secrétaire de Séance,

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU.-**

Le Président de Séance,

M. Boniface YEHOUE TOME.-